



## MAIRIE DE TOUSSUS-LE-NOBLE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

#### ORDRE DU JOUR :

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

**N°2018/41- DEMANDE D'UNE ETUDE VISANT A LA MISE EN COHERENCE DE LA GESTION GLOBALE DES EAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE CONCERNE AINSI QUE LA MISE EN COMMUN DES MISSIONS ET DES MOYENS ENTRE LE SYB ET LE SIAVB**

**N°2018/42-SIGNATURE PROCES-VERBAL CONSTATANT LA MISE A DISPOSITION DE CHEMIN RURAL OU VOIE COMMUNALE PAR LA COMMUNE DE TOUSSUS-LE-NOBLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE**

**N°2018/43-APPROBATION CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TOUSSUS-LE-NOBLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE SITUEE LE LONG DU CHEMIN RURAL DE LA ROUTE DE L'AEROPORT SUR LA COMMUNE DE TOUSSUS-LE-NOBLE**

**N°2018/44-BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2**

**N°2018/45-TARIFS COMMUNAUX 2018-2019**

#### **RAJOUT**

**N°2018/46-MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RELATIFS A LA REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES : CHOIX DU PRESTATAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mille dix-huit, le 12 novembre, dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Patrick CHARLES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Patrick CHARLES, M. Pierre LANCINA, Mme Delphine ANGLARD, M. Thomas HAUDECOEUR, M. Frédéric GUITET, Mme Virginie JUSTAL, Mme Catherine DAGUET, M. Stéphane USAI, M. Gilles PANCHER, Mme Aïcha BORGES

#### **ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. Jean-Loup AGOPIAN (pouvoir donné à M. Pierre LANCINA)  
M. Fabrice MAZIER (pouvoir donné à M. Thomas HAUDECOEUR)

**ETAI(EN)T ABSENT(S) :** Mme Géraldine LASBLEIS, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. José LOCOH

M. Stéphane USAI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

M. CHARLES soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018 qui a été adressé à tous les membres.

M. CHARLES invite les Conseillers à formuler leurs observations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOPTÉ** le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES PAR DELEGATION SELON LA DELIBERATION N° 2014/20 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014, MODIFIEE PAR LA DELIBERATION N°2014/73 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014 ET PAR LA DELIBERATION N°2018/07 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018**

Pas de marchés signés.

Il est donné aux membres présents le tableau actualisé des marchés signés ou en cours de signature depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Ce tableau reprend les informations suivantes : l'objet du marché, le titulaire du marché, la date de parution et le support utilisé pour la consultation, la date de décision du marché et les montants H.T. et T.T.C. du marché.

M. CHARLES évoque les autres décisions prises : NEANT

\* \*

\*

## **ENVIRONNEMENT**

**N°2018/41- DEMANDE D'UNE ETUDE VISANT A LA MISE EN COHERENCE DE LA GESTION GLOBALE DES EAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE CONCERNE AINSI QUE LA MISE EN COMMUN DES MISSIONS ET DES MOYENS ENTRE LE SYB ET LE SIAVB**

Sur proposition de Mme Delphine ANGLARD, Adjointe au Maire,

Vu l'adhésion de la commune de Toussus-le-Noble au Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB),

Considérant la délibération n°2018/39 du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2018 désapprouvant la délibération du Conseil Syndical du SYB du 28 juin 2018 rejetant la demande de sortie de la commune de Jouy-en-Josas,

Considérant que les rigoles du plateau de Saclay sont assimilées à des cours d'eau et, à ce titre, soumises aux dispositions de la loi du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,

Considérant que l'ensemble des missions du SYB relèvent de la compétence dite GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) compétence relevant, pour chaque bassin versant, des syndicats de la Bièvre (SIAVB) et de l'Yvette (SIAHVY),

Considérant que ladite compétence pourrait être exercée par un seul acteur sur un même bassin versant,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**SOLLICITE** Versailles Grand Parc afin d'engager une étude visant à la mise en cohérence de la gestion globale des eaux sur l'ensemble du territoire concerné ainsi que la mise en commun des missions et des moyens dans les meilleurs délais.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces permettant l'application de la présente délibération.

\* \*

\*

## TRANSPORTS

### **N°2018/42-SIGNATURE PROCES-VERBAL CONSTATANT LA MISE A DISPOSITION DE CHEMIN RURAL OU VOIE COMMUNALE PAR LA COMMUNE DE TOUSSUS-LE-NOBLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE**

Sur proposition de Mme Delphine ANGLARD, Adjointe au Maire,

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1er janvier 2010 communauté d'agglomération, les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable.

Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son Schéma Directeur de Circulations Douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire.

Le 26 juin 2011 en approuvant le nouveau schéma directeur cyclable, les élus communautaires ont souhaité renforcer cette politique ambitieuse en matière de circulations douces qui vise à développer un réseau cyclable structurant tant en matière de loisirs que de trajets domicile – travail ou de déplacements quotidiens à l'échelle du territoire de Versailles Grand Parc.

La cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant sud-ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, reliant l'ensemble des boucles existantes, et désigné « la dorsale ». Sa réalisation est maintenant un objectif prioritaire.

Du point de vue de l'aménagement cyclable, l'objectif poursuivi est la création d'une circulation douce de type « chemin vert », ouverte à tout type de vélos et aux promeneurs. Il s'agit de réaliser un parcours paysager de grande qualité, principalement dédié aux promenades de loisirs, mettant en scène et préservant la qualité paysagère des différents sites traversés.

La réalisation de cette opération, a été décidée par le bureau communautaire du 23 janvier 2013 et du 2 juin 2016. Les différentes études de maîtrise d'œuvre ont ensuite été réalisées.

Enfin, le bureau communautaire, dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements 2015-2017, a décidé la réalisation de la troisième tranche située dans la vallée de la Bièvre et entre la commune de Toussus-le-Noble et Châteaufort.

Ces cheminements cyclables seront réalisés par Versailles Grand Parc sur différents chemins ruraux ou voies communales des collectivités traversées.

Afin de permettre à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA sur les travaux réalisés, il est indispensable que les chemins et voies soient mis à sa disposition par les communes en vertu du transfert de compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le procès-verbal constatant la mise à disposition de chemin rural ou voie communale par la commune de Toussus-le-Noble à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'aménagement d'une piste cyclable, en pièce jointe de la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal constatant la mise à disposition de chemin rural ou voie communale par la commune de Toussus-le-Noble à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'aménagement d'une piste

cyclable, en pièce jointe de la présente délibération, sous réserve d'assurer la continuité jusqu'à la piste existante à l'entrée des terrains de l'ex-EAN, route de Châteaufort.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal.

-----

**N°2018/43-APPROBATION CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TOUSSUS-LE-NOBLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE SITUEE LE LONG DU CHEMIN RURAL DE LA ROUTE DE L'AEROPORT SUR LA COMMUNE DE TOUSSUS-LE-NOBLE**

Sur proposition de Mme Delphine ANGLARD, Adjointe au Maire,

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1er janvier 2010 communauté d'agglomération, les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable.

Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son Schéma Directeur de Circulations Douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire.

Le 26 juin 2011 en approuvant le nouveau schéma directeur cyclable, les élus communautaires ont souhaité renforcer cette politique ambitieuse en matière de circulations douces qui vise à développer un réseau cyclable structurant tant en matière de loisirs que de trajets domicile – travail ou de déplacements quotidiens à l'échelle du territoire de Versailles Grand Parc.

La cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant sud-ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, reliant l'ensemble des boucles existantes, et désigné « la dorsale ». Sa réalisation est maintenant un objectif prioritaire.

Du point de vue de l'aménagement cyclable, l'objectif poursuivi est la création d'une circulation douce de type « chemin vert », ouverte à tout type de vélos et aux promeneurs.

Ces cheminements cyclables sont réalisés sur différents chemins ruraux ou voies communales des collectivités traversées, mis à disposition de Versailles Grand Parc en vertu du transfert de compétence par les communes membres.

Considérant la piste cyclable devant être réalisée le long du chemin rural de la route de l'Aéroport sur la commune de Toussus-le-Noble,

Considérant la nécessité d'établir une convention entre la commune et Versailles Grand Parc concernant l'entretien de ladite piste cyclable,

Considérant la convention d'entretien de la piste cyclable, en pièce jointe de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention entre la commune de Toussus-le-Noble et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour l'entretien de la piste cyclable située le long du chemin rural de la route de l'aéroport sur la commune de Toussus-le-Noble.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

\* \*

\*

## FINANCES

### **N°2018/44-BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Sur proposition de M. Thomas HAUDECOEUR, Adjoint au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2018 commune,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster la prévision du budget primitif 2018 commune,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster certaines dépenses de fonctionnement/d'investissement,

Considérant de ce fait qu'il y a lieu de recourir à une décision modificative,

Il est proposé la décision modificative suivante :

Dépense    Fonctionnement    011 - Charges à caractère général				PROPOSE DEPENSE	VALIDE	PROPOSE RECETTE	VALIDE
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6161 - Assurance multirisques				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	63512 - Taxes foncières				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6283 - Frais de nettoyage des locaux				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6188 - Autres frais divers				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60628 - Autres fournitures non stockées				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	61558 - Autres biens mobiliers				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6182 - Documentation générale et technique				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6227 - Frais d'actes et de contentieux				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	614 - Charges locatives et de copropriété				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6232 - Fêtes et cérémonies				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6262 - Frais de télécommunications				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	62878 - A d'autres organismes				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60633 - Fournitures de voirie				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60624 - Produits de traitement				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	615221 - Entretien et réparations bâtiments publics				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60611 - Eau et assainissement	7 500,00 €			
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	61551 - Matériel roulant				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60621 - Combustibles				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6023 - Alimentation				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6251 - Voyages et déplacements				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	615231 - Entretien et réparations voiries				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6064 - Fournitures administratives				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60623 - Alimentation				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60622 - Carburants	1 500,00 €			

Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60636 - Vêtements de travail				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60612 - Énergie - Électricité				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6156 - Maintenance				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60613 - Chauffage urbain				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6226 - Honoraires				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60631 - Fournitures d'entretien				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6288 - Autres services extérieurs				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6231 - Annonces et insertions	2 300,00 €			
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6132 - Locations immobilières	-4 646,00 €			
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6237 - Publications				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6247 - Transports collectifs				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6184 - Versements à des organismes de formation				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6261 - Frais d'affranchissement				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6122 - Crédit-bail mobilier				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6238 - Divers				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6168 - Autres primes d'assurance				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6135 - Locations mobilières				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6227 - Frais actes et de contentieux	-500,00 €			
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60224 - Fournitures administratives				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6281 - Concours divers (cotisations...)				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6068 - Autres matières et fournitures				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6067 - Fournitures scolaires				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	61521 - Terrains				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6248 - Divers				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	60632 - Fournitures de petit équipement				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6256 - Missions				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	-2 500,00 €			
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de services				
Dépense	Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	6236 - Catalogues et imprimés				
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 654,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>

Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6453 - Cotisations aux caisses de retraite				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6411 - Personnel titulaire				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6331 - Versement de transport				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64731 - Versées directement				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6488 - Autres charges				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6474 - Versements aux autres oeuvres sociales				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64168 - Autres emplois d'insertion				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64131 - Rémunération				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6218 - Autre personnel extérieur				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6455 - Cotisations pour assurance du personnel				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6475 - Médecine du travail, pharmacie				
Dépense	Fonctionnement	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6413 - Personnel non titulaire				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>014 - Atténuations de produits</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Fonctionnement	014 - Atténuations de produits	739222 - Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	1 049,00 €			
Dépense	Fonctionnement	014 - Atténuations de produits	739223 - Fonds de péréquation ressources communales et	4 853,00 €			



			intercommunales				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>5 902,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Fonctionnement	023 - Virement à la section d'investissement	023 - Virement à la section d'investissement				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Fonctionnement	65 - Autres charges de gestion courante	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...				
Dépense	Fonctionnement	65 - Autres charges de gestion courante	65548 - Autres contributions				
Dépense	Fonctionnement	65 - Autres charges de gestion courante	6553 - Service d'incendie				
Dépense	Fonctionnement	65 - Autres charges de gestion courante	65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales				
Dépense	Fonctionnement	65 - Autres charges de gestion courante	6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale				
Dépense	Fonctionnement	65 - Autres charges de gestion courante	6531 - Indemnités				
Dépense	Fonctionnement	65 - Autres charges de gestion courante	6533 - Cotisations de retraite				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>66 - Charges financières</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Fonctionnement	66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Fonctionnement	67 - Charges exceptionnelles	6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Dépense	Fonctionnement	67 - Charges exceptionnelles	6745 - Subventions aux personnes de droit privé				
Dépense	Fonctionnement	67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)				
Dépense	Fonctionnement	67 - Charges exceptionnelles	6713 - Secours et dots				
Dépense	Fonctionnement	67 - Charges exceptionnelles	6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

<b>Dépense Investissement</b>				<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
Dépense	Investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
<b>Dépense Investissement 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros				
Dépense	Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	16878 - Autres organismes et particuliers				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense Investissement 20 - Immobilisations incorporelles</b>				<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Investissement	20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études				
Dépense	Investissement	20 - Immobilisations incorporelles	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la nu				
Dépense	Investissement	20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense Investissement 204 - Subventions d'équipement versées</b>				<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Investissement	204 - Subventions d'équipement versées	2041412 - Communes du GFP - Bâtiments et installations				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense Investissement 21 - Immobilisations corporelles</b>				<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	211.1 Terrains nus				
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°				
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains				
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2152 - Installations de voirie				
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	21312 - Bâtiments scolaires				
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique				

Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	21318 - Autres bâtiments publics				
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Dépense</b>	<b>Investissement</b>	<b>23 - Immobilisations en cours</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Dépense	Investissement	23 - Immobilisations en cours	2312 - Agencements et aménagements de terrains				
Dépense	Investissement	23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques				
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Recette</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Recette	Fonctionnement	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)				
<b>Recette</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>013 - Atténuations de charges</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Recette	Fonctionnement	013 - Atténuations de charges	6459 - Remboursements sur autres charges sociales			1 014,00 €	
Recette	Fonctionnement	013 - Atténuations de charges	6091 - de matières premières (et fournitures)				
Recette	Fonctionnement	013 - Atténuations de charges	6479 - Remboursement sur autres charges sociales			114,00 €	
Recette	Fonctionnement	013 - Atténuations de charges	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel				
<b>SOUS TOTAL</b>						<b>1 128,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recette</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Recette	Fonctionnement	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)				
Recette	Fonctionnement	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70876 - Par le GFP de rattachement			145,00 €	
Recette	Fonctionnement	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70311 - Concession dans les cimetières			<b>400,00 €</b>	
Recette	Fonctionnement	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal				
Recette	Fonctionnement	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement				
Recette	Fonctionnement	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel				
<b>SOUS TOTAL</b>						<b>545,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recette</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>

Recette	Fonctionnement	73 - Impôts et taxes	73211 - Attribution de compensation				
Recette	Fonctionnement	73 - Impôts et taxes	7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité				
Recette	Fonctionnement	73 - Impôts et taxes	7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi				
Recette	Fonctionnement	73 - Impôts et taxes	73224 - Fonds départ des DMTO pour, les communes de -5000 hab			6 383,00 €	
Recette	Fonctionnement	73 - Impôts et taxes	73111 - Taxes foncières et d'habitation				
<b>SOUS TOTAL</b>						<b>6 383,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recette</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Recette	Fonctionnement	74 - Dotations, subventions et participations	74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières				
Recette	Fonctionnement	74 - Dotations, subventions et participations	7411 - Dotation forfaitaire				
Recette	Fonctionnement	74 - Dotations, subventions et participations	74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat				
Recette	Fonctionnement	74 - Dotations, subventions et participations	7488 - Autres attributions et participations				
Recette	Fonctionnement	74 - Dotations, subventions et participations	748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle				
Recette	Fonctionnement	74 - Dotations, subventions et participations	74718 - Autres				
Recette	Fonctionnement	74 - Dotations, subventions et participations	74712 - Emplois d'avenir				
<b>SOUS TOTAL</b>						<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recette</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Recette	Fonctionnement	75 - Autres produits de gestion courante	758 - Produits divers de gestion courante				
Recette	Fonctionnement	75 - Autres produits de gestion courante	752 - Revenus des immeubles				
<b>SOUS TOTAL</b>						<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recette</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Recette	Fonctionnement	77 - Produits exceptionnels	7788 - Produits exceptionnels divers				
Recette	Fonctionnement	77 - Produits exceptionnels	774 - Subventions exceptionnelles			1 500,00 €	
Recette	Fonctionnement	77 - Produits exceptionnels	7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				
			<b>SOUS TOTAL</b>			<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recette</b>	<b>Investissement</b>	<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>

Recette	Investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
<b>Recette</b>	<b>Investissement</b>	<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Recette	Investissement	021 - Virement de la section de fonctionnement	021 - Virement de la section de fonctionnement			<b>0,00 €</b>	
			<b>SOUS TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recette</b>	<b>Investissement</b>	<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>PROPOSE DEPENSE</b>	<b>VALIDE</b>	<b>PROPOSE RECETTE</b>	<b>VALIDE</b>
Recette	Investissement	10 - Dotations, fonds divers et réserves	10226 - Taxe d'aménagement				
Recette	Investissement	10 - Dotations, fonds divers et réserves	10222 - F.C.T.V.A.				
			<b>SOUS TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 abstention, 11 voix pour,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2-budget commune ainsi proposée.

-----

#### **N°2018/45-TARIFS COMMUNAUX 2018-2019**

Sur proposition de Mme Delphine ANGLARD, Adjointe au Maire,

Considérant le projet de tarifs communaux 2018-2019, en pièce jointe de la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** les tarifs communaux 2018-2019 tels qu'indiqués en pièce jointe de la présente délibération.

## RAJOUT

### **N°2018/46-MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RELATIFS A LA REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES : CHOIX DU PRESTATAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Sur proposition de M. Thomas HAUDECOEUR, Adjoint au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le marché n°2018/005 de travaux d'assainissement relatifs à la réhabilitation du réseau d'eaux usées, dont la date limite de remise des offres était le 19 octobre 2018,

Considérant la présentation de l'analyse des offres effectuée par le cabinet Buffet Ingénierie, maître d'œuvre,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 1 abstention, 11 voix pour,**

**ADOPTE** le marché n°2018/005 de travaux d'assainissement relatifs à la réhabilitation du réseau d'eaux usées pour un montant estimé à 407 086,90 euros HT (soit 488 504,28€ TTC) proposé par l'entreprise SFDE Travaux (siège social : 26-28 rue Denis Papin – 95 280 Jouy le Moutier).

**PRECISE** que le maître d'œuvre est le cabinet BUFFET INGENIERIE, 119 ter, rue Paul Fort, 91 310 MONTLHERY.

**PRECISE** que les travaux respecteront la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement préconisée par l'Agence de l'Eau.

**PRECISE** que les travaux concernent exclusivement le domaine public (réseau et branchements).

**SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau du bassin Seine Normandie sous forme d'une subvention et le cas échéant d'avance dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

\* \*

\*

## QUESTIONS DIVERSES

-Proposition de candidats pour la commission de contrôle devant être mise en place dans le cadre du répertoire électoral unique-P. CHARLES

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6<sup>e</sup> vendredi précédant le scrutin.

Plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;
- l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

La commission de contrôle s'assure avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale. Elle peut, au plus tard le 21<sup>e</sup> jour avant le scrutin, réformer les décisions du maire ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit. La liste électorale ainsi constituée est rendue publique le lendemain de la réunion de la commission de contrôle.

En cas d'absence de scrutin dans l'année, la liste électorale est examinée par la commission de contrôle et rendue publique en fin d'année civile.

Le système de gestion du répertoire électoral unique (REU) permet l'arrêté et l'extraction des listes électorales, images du répertoire à une date donnée.

Les commissions de révision des listes électorales par bureau de vote disparaissent le 9 janvier 2019 au plus tard, après avoir établi le tableau du 10 janvier 2019.

La commission de contrôle mise en place dans le cadre du REU est une commission par commune. Elle a notamment pour mission de contrôler a posteriori les décisions prises par le maire et doit examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté préfectoral au plus tard le 10 janvier 2019.

2 types de commissions sont possibles en fonction de la situation de la commune :

**- une commission composée de 3 personnes pour :**

- les communes de moins de 1 000 habitants,
- les communes fusionnées,
- les communes de plus de 1 000 habitants où le conseil municipal est composé d'une seule liste,
- les communes de plus de 1 000 habitants où il est impossible de composer une commission selon la composition type de leur strate de population.

**- une commission composée de 5 personnes pour :**

- les communes de plus de 1 000 habitants sauf cas particuliers mentionnés ci-dessus (composition précise en fonction du nombre de listes ayant des sièges au conseil municipal).

**Toussus-le-Noble aura donc une commission composée de 5 personnes qui devront être 5 Conseillers Municipaux.**

En effet, le Maire, les Adjoint titulaires d'une délégation et les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission (*un conseiller délégué dont la délégation n'a rien à voir avec la matière électorale peut donc être membre de la commission*).

**Trois conseillers municipaux doivent appartenir à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau** parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

**Les deux autres conseillers municipaux composant la commission sont différents selon le nombre de listes qui ont obtenu des sièges au conseil municipal :**

- si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, il s'agit de **deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste** ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- si trois listes ont obtenu des sièges lors de son dernier renouvellement, il s'agit de deux conseillers municipaux **appartenant respectivement aux deuxième et troisième listes** ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- les conseillers appartenant à une liste au-delà de la 3ème ne sont pas représentés.

Concernant Toussus-le-Noble, deux listes ont obtenu des sièges lors des dernières élections municipales.

**Il est possible de prévoir des suppléants pour les 2 types de commission.**

Dans les jours qui viennent, les conseillers municipaux qui souhaitent être volontaires pour participer à la future commission de contrôle seront amenés à se faire connaître.

-Centenaire de l'aviation-T. HAUDECOEUR

L'association Aériastory ambitionne d'organiser lors des journées du patrimoine 2019 le centenaire des liaisons aériennes civiles sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Elle a, à ce titre, sollicité la contribution de la Mairie ainsi que celle d'Aéroports de Paris. Cet événement s'ajoutera à une année aéronautique particulièrement chargée (salon du Bourget, Journée de l'Industrie en mars, Challenge AéroSaclay en juin).

L'association Aériastory envisageant notamment de faire voler de gros porteurs au-dessus de l'aérodrome, Aéroports de Paris lui a fait savoir qu'il n'y aurait aucune autorisation de survol de la commune. De même, seuls trois hangars permettant d'assurer de façon statique et très localisée l'événement seraient déclassés (c'est-à-dire accessibles au public), à la condition qu'Aériastory obtienne préalablement toutes les autorisations nécessaires. La contribution d'Aéroports de Paris s'arrêterait là, aucun apport financier n'étant apporté à cet événement.

La question est de savoir si la commune, elle, souhaite contribuer financièrement à cette opération. A titre d'information, l'assurance serait de l'ordre de 700 € par jour et par hangar.

Mme BORGES estime qu'il serait intéressant de réfléchir à cet événement et de consulter l'intérêt du dossier notamment pour son intérêt local. Selon elle, Aériastory pourrait proposer différents scénarii sur l'organisation de l'opération.

M. CHARLES rappelle aux membres du Conseil Municipal les informations qu'il leur avait précédemment communiquées concernant les agissements de l'association Aériastory dans la désinformation et la critique systématique de la Mairie quel que soit le thème, son blog pérennisant l'expression de cette ambition. M. CHARLES précise notamment, que très récemment et dans le cadre de récentes manifestations organisées par la dite-association, il avait été l'objet d'incivilités et d'insultes particulièrement violentes, et de surcroît, il avait été l'objet de menace à la personne, celle-ci ayant donné lieu à une enquête de police en cours d'instruction. Mettre un terme à une situation exceptionnelle ainsi créée de violences et de débordements totalement démesurés et dénués de tout fondement, tel est le souhait de la majorité municipale qui appelle un retour à la sérénité d'une relation locale en préalable à une présentation officielle d'excuses.

Plus généralement, sur le projet, le Conseil Municipal estime qu'il convient d'attendre un programme plus précis et plus détaillé d'Aériastory avant de se prononcer.

\* \*

\*

**Fin du conseil : 22h10**

**Prochain conseil municipal : 17/12/2018-19h30**